

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2023

Le 02 JUIN 2023 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Madame CAZABONNE Arlette, Monsieur IACOVO Adrien, Monsieur CRETTE Maxime, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur COT Dominique, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur OLIVIER Serge

Absent : Madame FABRE Monique

A été nommé secrétaire de séance : Madame CAZABONNE Arlette

ORDRE DU JOUR

- 1- Renouvellement de la convention entretien de l'éclairage public de la commune avec le SIEDA
- 2- Désignation e-referent communal inondation en collaboration avec le Syndicat Mixte Tarn Sorgues et Dourdou Rance.
- 3- Délibération sur la création d'un emploi saisonnier pour le camping
- 4- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables proposé par le comptable public.
- 5- Questions diverses.

1. Renouvellement de la convention entretien de l'éclairage public de la commune avec le SIEDA

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ses missions, le SIEDA propose aux collectivités propriétaires d'un réseau d'éclairage public un accompagnement technique et financier pour l'entretien et la modernisation de ce réseau. Il se formalise par le lancement d'un groupement de commande.

Le Comité Syndical du SIEDA vous propose, pour 2024 à 2027, de procéder à votre adhésion aux dispositifs définis dans la fiche explicative jointe.

Les grands principes du groupement de commande sont les suivants :

a- La collectivité adhère à un groupement de commande coordonné par le SIEDA pour lancer un premier marché pour l'entretien et un second pour des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

b- Le SIEDA exécute les marchés en accord avec les collectivités.

c- La Collectivité paie les prestations comme suit :

Prestation	Financement
1- Entretien	Forfaitaire (1)
2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations	COMMUNE : 40% du montant HT et la TVA SIEDA 60% du montant HT dans la limite de 350€ par luminaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote pour la mise en place de cette convention.

2. Désignation e-referent communal inondation en collaboration avec le Syndicat Mixte Tarn Sorgues et Dourdou Rance union de travail sur l'adressage

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Complet TSDR 2023-2028 et suite à la réunion de la Commission inondation du 11 avril 2023, voici les éléments à considérer dans le cadre du partenariat privilégié et étroit que nous souhaitons mettre en place avec l'ensemble des communes

du territoire :

1/ Nomination d'un-e Référent Communal Inondation sur votre commune (en plus du Maire) : élu, employé communal ou autre.

Le conseil municipal propose d'ouvrir la possibilité d'intégrer un administré directement concerné et plutôt en rapport avec la rivière Dourdou.

Monsieur Le Maire va s'en occuper.

3. Délibération sur la création d'un emploi saisonnier pour le camping

Afin de subvenir au besoin d'hygiène du camping durant la saison estivale 2023, Monsieur Le Maire propose de créer un poste d'emploi saisonnier au camping.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote pour la création de cet emploi saisonnier pour l'intervalle du 02/06/2023 au 31/08/2023

4. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables proposé par le comptable public.

Monsieur Le Maire présente les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables que le trésor public.

Valeur proposée sur le M49 (budget de l'eau) : 3203.96€

Valeur acceptée par le conseil municipal : 312.78 €

Valeur proposée sur le M14 (budget général) : 140.64€

Valeur acceptée par le conseil municipal : 140.64 €

5. Questions diverses

Retour subvention à ce jour :

- Projet rénovation et mise en sécurité du mur de la rue de la Forge à Laroque

Le département nous accompagne pour 10 767.00€

Pas d'autres retour à ce jour.

Lundi 05/06/2023 réunion travail sur l'adressage.

Travaux La Graverie enfouissement SIEDA début des travaux après l'été

Organisation des travaux espaces vert sur la commune

Entreprises et particuliers devront s'adresser pour :

FAYET → Référent Benoit Nouvel

LAGRAVERIE → Référent Dominique Cot

LAROQUE → Référent Jean-Luc Jacquemond

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22H05.